

Déclassement de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Niger et du Togo en raison de la détérioration des libertés civiques

8 décembre 2020

- Le classement de l'espace civique de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Niger et du Togo passe d'« obstrué » à « réprimé ».
- Les restrictions de l'espace civique dans le cadre des élections présidentielles ont conduit au déclassement. Les violations en cause comprennent le meurtre de manifestants pacifiques et l'application de lois restrictives.

Dans son rapport intitulé « Le pouvoir du peuple attaqué 2020 » le [CIVICUS Monitor](#) a déclassé quatre pays d'Afrique de l'Ouest — la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger et le Togo — et ils sont passé d'« obstrué » à « réprimé ». La catégorie « réprimé » est l'avant-dernier échelon dans lequel un pays peut être classé et indique que les libertés civiques fondamentales y sont grièvement restreintes, notamment les libertés d'expression, d'association et de réunion.

Le CIVICUS Monitor est un projet international et collaboratif de recherche chargé d'évaluer et de faire un suivi du respect des libertés fondamentales dans 196 pays. Les changements de catégorie sont décidés après une évaluation approfondie de l'état des libertés civiques dans chaque pays. L'année dernière l'espace civique du Nigeria a été déclassé et inclus dans la catégorie « réprimé » et il y a deux ans le Sénégal est passée de « rétréci » à « obstrué », dessinant ainsi une tendance inquiétante en Afrique de l'Ouest. Cette année les libertés fondamentales se sont détériorées dans le monde entier : 87 % de la population mondiale vit désormais dans des pays classés comme fermés, réprimés ou obstrués.

En **Côte d'Ivoire** des dizaines de personnes ont été tuées lors des manifestations, des troubles et des violences suscités par la décision du président Alassane Ouattara de briguer un troisième mandat en août 2020 et lors des élections présidentielles contestées du 31 octobre 2020. Ces dernières années les autorités ivoiriennes ont utilisé des lois répressives pour limiter la liberté d'expression et ont ciblé des défenseurs des droits, des militants en ligne et des journalistes. De plus, en avril 2020 la Côte d'Ivoire a retiré aux individus et aux organisations de la société civile le droit de saisir directement la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

En **Guinée** des manifestations ont éclaté l'année dernière et se sont poursuivies en 2020 à la suite du référendum constitutionnel controversé du 22 mars 2020 et du projet du président Alpha Condé de modifier la Constitution pour lui permettre de briguer un troisième mandat en octobre 2020. Les manifestations se sont heurtées à un usage excessif de la force et au

recours à des balles réelles, et les forces de sécurité ont fait des dizaines de morts et ont arrêté un grand nombre de personnes. Les militants pro-démocratie et les défenseurs des droits de l'homme ont été pris pour cible et ont fait l'objet d'arrestations arbitraires, de harcèlement judiciaire et de poursuites.

Au **Niger** les manifestations de la société civile sont presque systématiquement interdites. L'année 2020 a été marquée par l'arrestation arbitraire de plusieurs dirigeants de la société civile, de journalistes et de blogueurs. Huit dirigeants de la société civile ont été arrêtés à la suite d'une manifestation contre la corruption. La manifestation a été interdite et dispersée par

les forces de sécurité. Des journalistes comme Samira Sabou ont aussi été arrêtés et harcelés par la justice. Une législation restrictive telle que la loi de 2019 sur la cybercriminalité est également utilisée contre des militants et des journalistes, tandis qu'une nouvelle loi permet aux autorités d'intercepter les appels téléphoniques sous prétexte de lutte contre le terrorisme et contre la criminalité transnationale.

Au **Togo** l'espace civique s'est dégradé depuis la répression des manifestations de l'opposition antigouvernementale de 2017 exigeant un retour à la constitution de 1992, laquelle prévoyait une limite de deux mandats pour les présidents. Les violations de l'espace civique comprennent le meurtre de manifestants, l'arrestation et la poursuite judiciaire de défenseurs des droits de l'homme et d'activistes pro-démocratie, l'interdiction des manifestations de la société civile et de l'opposition, et la censure des médias, des réseaux sociaux et des journalistes.

Le CIVICUS Monitor est également préoccupé par l'adoption de lois restrictives au Togo, comme la Loi de 2018 sur la Cybersécurité et une autre loi introduite en 2019 pour limiter les réunions pacifiques et les manifestations. Avant les élections présidentielles de février 2020, l'accréditation de la plate-forme de la société civile Concertation nationale de la société civile (CNSC) pour observer ce vote lui a été retirée, tandis que l'accès aux réseaux sociaux a été bloqué sur deux réseaux de communication.

« Les processus électoraux en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Togo, où des présidents sortants s'accrochent au pouvoir, ont été le théâtre de nombreux abus, notamment la répression des manifestations et de la contestation, l'arrestation de militants pro-démocratie et le harcèlement judiciaire de journalistes, entre autres violations. Au Niger les militants anti-corruption ont été particulièrement visés et des lois répressives ont été utilisées pour museler les critiques », affirme Pierre-Claver Dekpoh du Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains (ROADDH-WAHRDN).

Plus d'une vingtaine d'organisations collaborent au sein du CIVICUS Monitor afin de fournir une base empirique pour les actions visant à améliorer l'espace civique sur tous les continents. L'année dernière le Monitor CIVICUS a publié plus de 500 mises à jour sur l'espace civique, lesquelles sont analysées dans le rapport « Le pouvoir du peuple attaqué 2020 ». L'espace civique de 196 pays est classé dans une des cinq catégories disponibles, soit fermé, réprimé, obstrué, rétréci ou ouvert, selon une méthodologie qui combine plusieurs sources de données sur les libertés d'association, de réunion pacifique et d'expression.

La Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger et le Togo sont désormais classés comme **REPRIMÉS** sur le CIVICUS Monitor. Pour obtenir davantage d'informations, visitez la page d'accueil du CIVICUS Monitor et n'hésitez pas y retourner régulièrement pour consulter les dernières mises à jour.

Pour plus d'informations ou pour organiser un entretien, veuillez contacter: media@civicus.org